

# Convention de formation professionnelle

(Articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du code du travail)

N° 202603670088

## Entre l'organisme de formation : **MEDIACO ACADEMY**

(Ci-après nommé l'organisme de formation)

Ayant pour siège sociale au 17 Avenue André Roussin-Espace 13016 Marseille 16e Arrondissement

Email : [S.odent@mediaco.fr](mailto:S.odent@mediaco.fr)

Tel : 03.88.68.14.12

Déclaration d'activité DREETS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR : 93132359013

Numéro SIRET : 93183949200010 Numéro de TVA intracommunautaire : FR22931839492 NAF 85.59A-Formation continue d'adultes

SAS, société par actions simplifiée représenté par : VERNAZZA Alexandre-Jacques, Jean, Francois, Antoine Président

## Et le bénéficiaire : **LIP INDUSTRIE & BATIMENT Agence CLERMONT FERRAND Siret : 98132333000598**

(Ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé : 144 Rond-point de la Pardieu-Résidence du Parc 63000 CLERMONT FERRAND

Représenté par : Sandra AUJOLLES en sa qualité de Directeur

## Avec le financeur : **LIP INDUSTRIE & BATIMENT Agence CLERMONT FERRAND Siret : 98132333000598**

(Ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé : 144 Rond-point de la Pardieu-Résidence du Parc 63000 CLERMONT FERRAND

Représenté par : Sandra AUJOLLES en sa qualité de Directeur

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## 1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

# TEST CACES R483 CAT B - GRUE MOBILE

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail): **Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés**

Durée : **07 heures**

Lieu de la formation : **MEDIACO LYON, 27 CHEMIN DU BOIS ROND, 69720 SAINT-BONNET-DE-MURE**

Effectifs formés : **8 personnes maximum / groupe**

Dates de formation :

Date	Heure	Formation	Lieu
DU 18 mars 2026 AU 18 mars 2026	08H30 à 16H30	TEST CACES R483 CAT B - GRUE MOBILE	MEDIACO LYON, 27 CHEMIN DU BOIS ROND, 69720 SAINT-BONNET-DE-MURE

## 2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

## 3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) stagiaires(s) aux dates et lieux prévus ci-dessus.

Liste des stagiaires :

M. MENDES Antonio

Agence Est 13 Rue de Sète 67000 Strasbourg

Tél : 33(0)3.88.68.14.12

Siège Social :17 Avenue André Roussin-Espace 13016 Marseille

#### 4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session :

Description	Prix
Formation	600€ HT
Frais pédagogiques	Inclus.00€

L'organisme de formation est soumis au régime de TVA.

TOTAL : **600€ HT + 20% de T.V.A.**

#### 5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

#### 6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

#### 7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

#### 8. Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

#### 9. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

#### 10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de MARSEILLE sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à STRASBOURG, le 13 mars 2026

Pour l'organisme de formation,  
**MEDIACO ACADEMY,**  
Sébastien ODENT Responsable Pédagogique

Pour le bénéficiaire  
Nom de l'entreprise cliente,



MEDIACO ACADEMY Région Est  
13, Rue de Sète 67000 STRASBOURG  
Siège social : 17 Avenue André Roussin- 13016 MARSEILLE 16ème  
Tél. : 33 (0)6.0120.53.40 - Fax :  
E-mail : s.odent@mediaco.fr  
SAS au capital de 100 000€ - RCS MARSEILLE -931-839-492-000-10- NAF 7022Z  
N°1 DU LEVAGE ET DE LA MANUTENTION [WWW.MEDIACO.FR](http://WWW.MEDIACO.FR)

Pour le financeur,  
Nom du financeur

Agence Est 13 Rue de Sète 67000 Strasbourg  
Tél : 33(0)3.88.68.14.12  
Siège Social :17 Avenue André Roussin-Espace 13016 Marseille

# CONVOCAION DE FORMATION

## TEST CACES R483 CAT B - GRUE MOBILE

**Du 18 mars 2026 au 18 mars 2026**

**Liste des participants : M. MENDES Antonio**

Conformément à la note de service sécurité remise à tous les salariés avec la fiche de paie du mois de juillet 2023, nous vous convoquons à une formation comprenant plusieurs modules, essentiels au travail en sécurité dont les thèmes sont les suivants :

**Durée : 07 heures**

**Horaire : 08h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30**

**Celle-ci aura lieu (\*) : MEDIACO LYON, 27 CHEMIN DU BOIS ROND, 69720 SAINT-BONNET-DE-MURE**

Cette action entrera dans le cadre de notre plan de formation annuel. Nous croyons utile de vous rappeler le caractère obligatoire de votre participation.

Votre rémunération habituelle sera bien évidemment maintenue durant ce stage, et les heures de formation seront des heures de travail effectif.

(\*) Les participants devront se déplacer par leurs propres moyens et une indemnité kilométrique vous sera versée. La formation a lieu à plus de 50 km (aller) de votre domicile, une indemnité de Grand Déplacement par jour découché vous sera versée.

En cas de difficulté de transport ou d'hébergement, merci de nous contacter sans délai.

**Pour cette formation, merci de vous munir :**

- De vêtements de travail
- De chaussures de sécurité
- De gants
- D'un casque de sécurité avec jugulaire
- Permis de conduire

Merci de votre participation.

Strasbourg le 13/03/2026  
Bérénice SERPIN